

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des comptes publics présente son premier rapport que voici :

Le Comité s'est réuni le mardi 21 juillet 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les comptes publics, volumes 1, 2, 3 et 4, pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997 et 1998, les comptes publics, volumes 1, 2 et 3, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 et les rapports du vérificateur provincial sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997, 1998 et 1999, sur la vérification des comptes publics pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997, 1998 et 1999, sur la vérification de l'optimisation des ressources — automne 1997, printemps 1998, été 1999 et pour la période qui s'est terminée en juin 2000 — et sur l'examen de la gestion des corporations de la Couronne du Manitoba daté de juin 1998.

Au cours de la réunion, le ministre des Finances et le vérificateur provincial, M. Jon Singleton, ont fourni au Comité tous les renseignements demandés. Des renseignements ont également été fournis sur les rentrées de fonds, les dépenses et d'autres questions concernant les activités de la province

Le Comité constate que les rentrées de fonds et les dépenses ont été soigneusement consignées et que toutes les sommes ont fait l'objet d'une comptabilité exacte.

Le Comité a examiné les comptes publics, volumes 1, 2, 3 et 4, pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997 et 1998, les comptes publics, volumes 1, 2 et 3, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 et les rapports du vérificateur provincial sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997, 1998 et 1999, sur la vérification des comptes publics pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 1997, 1998 et 1999 et sur l'examen de la gestion des corporations de la Couronne du Manitoba daté de juin 1998, et les a adoptés tels quels.

Au cours de la réunion, le Comité a adopté la motion suivante :

que les recommandations du vérificateur provincial au sujet de la modification des règles de procédure et du rôle du Comité des comptes publics soient renvoyées au Comité du *Règlement de l'Assemblée* et que le Comité des comptes publics recommande de mettre à l'ordre du jour d'une de ses réunions les recommandations du Comité pour qu'il puisse en discuter et faire ses commentaires avant la réunion du Comité du *Règlement de l'Assemblée*.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

Le président,

Ed HELWER

Salles de comité

Le 21 juillet 2000